

MOLDAVIE

Les préoccupations concernant les conditions de détention demeurent

Index AI : EUR 59/001/2004

ÉFAI

Londres, au +44 20 7413 5566, ou
consulter le site <http://www.amnesty.org>

Jeudi 3 juin 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Alexandru Lesco, qui vient de purger une peine de douze années de prison dans la République (autoproclamée) moldave du Dniestr, a été remis en liberté le 2 juin au matin.

Amnesty International prend note de sa remise en liberté mais reste préoccupée par les conditions de détention des deux membres restant des « *Six de Tiraspol* », Andrei Ivantoc et Toudor Petrov-Popa toujours emprisonnés. La République moldave du Dniestr s'est autoproclamée indépendante de la Moldavie en 1990 mais son statut n'a toujours pas été reconnu au niveau international.

Complément d'information

Alexandru Lesco et les autres membres du groupe des « *Six de Tiraspol* » avaient été condamnés en décembre 1992. Un tribunal les avait déclarés coupables d'avoir assassiné deux responsables de la République moldave du Dniestr et d'avoir préparé d'autres actions politiques violentes lors du conflit armé entre la République moldave du Dniestr et les forces moldaves. Petru Godiac et Vladimir Garbuz ont été remis en liberté en 1994, Ilie Llascau en 2001.

Lors du procès, Amnesty International avait exprimé son inquiétude face à l'éventualité d'un recours à la peine de mort et souligné que les normes internationales en matière d'équité des procès n'avaient pas été respectées. L'un des accusés avait expliqué qu'il n'avait pu consulter d'avocat librement choisi par lui pendant presque deux mois et que durant cette période il avait été soumis à quatre simulacres d'exécution. Tout au long de leur emprisonnement, Amnesty International a appelé à la révision de leur procès et exprimé son inquiétude à propos des mauvais traitements et du manque de soins médicaux appropriés à leur état. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à